



Monsieur Christophe BECHU
Ministre de la Transition Écologique
et de la Cohésion des Territoires

Réf : DV/2024-1

Objet : Avenir des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA)

Monsieur le Ministre,

L'UFETAM CFDT souhaite une nouvelle fois, et urgemment, attirer votre attention et vous alerter sur la situation catastrophique socialement, dans laquelle se trouvent les Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) du Ministère de la Transition Écologique et de ses Établissements Publics.

Lors de la rencontre bilatérale avec la CFDT en fin d'année 2023, nous vous avons déjà interpellé sur cette situation.

A ce jour, la DRH ne répond à aucun de nos questionnements, et vous entendrez que l'absence de réponse devient insupportable, voir inadmissible et irrespectueuse pour les personnels.

Les revalorisations réglementaires du SMIC en 2023, ne sont toujours pas appliquées sur les salaires des Ouvriers des Parcs et Ateliers, ce qui est illégal. Dans le même temps nous avons cru comprendre le 16 janvier 2024 que le Président de la République souhaitait revaloriser les salaires des classes moyennes ...

Depuis juillet 2023 aucune grille de salaires n'a été publiée et remise à jour par la DRH, contrairement à tous les corps de Fonctionnaires du Ministère. Les personnels nous questionnent et nous sommes dans l'impossibilité d'apporter l'information souhaitée.

Monsieur le directeur des ressources humaines du ministère (MTECT) nous certifiait en 2023 que des décisions importantes et significatives à l'égard des Ouvriers de Parcs et Ateliers étaient imminentes. Après huit mois de silence des « mesurette » totalement inévitables ont été mises en œuvre.

Vous comprendrez que dans une telle situation la colère et l'incompréhension sont grandissantes chez les OPA. Il devient extrêmement difficile de mener à bien et dans une confiance réciproque, des travaux sur un tel chantier de rénovation statutaire.

Nous vous rappelons nos revendications nationales qui datent de plusieurs années maintenant :

- La suppression des abattements de zones 2 et 3 pour un strict alignement des niveaux de rémunération de la zone 1 : le 1er niveau de grade OPA en zone 3 est toujours rémunéré en dessous du SMIC horaire, ce qui est contraire à la loi,

- **L'accès à la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour les OPA,**
- **La garantie de prise en charge des OPA à 100 % en cas d'arrêt pour accident du travail jusqu'à consolidation comme pour les fonctionnaires,**
- **Au regard de la moyenne d'âge du corps et de l'ancienneté de la majorité des Ouvriers des Parcs et Ateliers, l'intégration de la prime d'expérience dans celle d'ancienneté, pour atteindre 30%,**
- **Une information régulière du FSPOEIE à tous les OPA sur le site ENSAP comme pour les fonctionnaires (les OPA ne peuvent visualiser leur carrière et les droits à la retraite auxquels ils peuvent prétendre).**

À ce jour le compte n'y est pas, le débat n'est plus possible avec la DRH sur ces points. Les discussions sont dans l'impasse avec notre organisation.

Les remontées de terrain nous parvenant sont aujourd'hui alarmantes compte tenu, notamment, de la situation dégradée du pouvoir d'achat des OPA.

Aussi, nous vous sollicitons de nouveau, monsieur le ministre, pour une intervention auprès de vos services afin d'engager de véritables discussions pour des avancées individuelles mais aussi collectives envers tous les Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Une reprise rapide des échanges favoriserait sereinement la continuité des débats.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire général
de l'UFETAM CFDT



Dominique VINCENT

Monsieur le Ministre
de la Transition Ecologique
et de la Cohésion des Territoires

Copie SG/MTECT – DRH/MTECT